



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:
19.05.2005

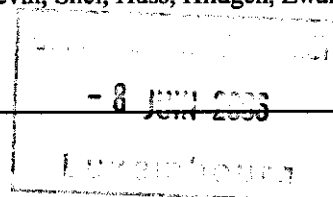
point de l'ordre du jour :
07/C-02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juin 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents: Braz, échevin, Snel, Huss, Hildgen, Zwally, Weidig, conseillers



Le Conseil Communal;

Objet: **Monsieur Michael Zaccaria, engagement à durée déterminée**

Vu la convention de collaboration conclue entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la Ville d'Esch-sur-Alzette aux termes de laquelle les deux parties conviennent d'organiser un centre d'hébergement d'urgence qui sera mis à la disposition de personnes sans abri,

Considérant que l'organisation pratique de l'action afférente est assurée par la Ville d'Esch-sur-Alzette,

Considérant que l'engagement moyennant un contrat de travail à durée déterminée d'un agent qualifié supplémentaire s'impose,

Vu la candidature de Monsieur Michael Zaccaria, né le 22 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant à Belvaux, 5, rue de l'Electricité, détenteur d'un diplôme d'éducateur,

Vu les dispositions de la convention collective de travail des employés privés et ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

Considérant qu'un contrat de travail a été conclu avec l'intéressé pour la période allant du 1^{er} juin 2006 jusqu'au 31 décembre 2006,

Considérant que le degré d'occupation de l'intéressé est fixé à 30/40ièmes,

Vu les dispositions des articles 19 alinéa 3, 32, 33, 34 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins

procède au vote secret et

d é c i d e
par 12 voix oui et 1 abstention

ce qui suit:

1. Monsieur Michael Zaccaria est engagé comme employé privé chargé de la gestion quotidienne du centre d'hébergement d'urgence, de l'accueil et de l'accompagnement social des personnes à héberger.
2. Il est engagé moyennant un contrat d'engagement à durée déterminée pour la période allant du 1^{er} juin 2006 jusqu'au 31 décembre 2006. Le contrat de travail prendra fin à cette date sans délai de préavis.
3. Le degré d'occupation de l'intéressé est fixé à 30/40ièmes.
4. Monsieur Michael Zaccaria est engagé sous le régime de l'employé privé.
5. Monsieur Michael Zaccaria s'oblige à se conformer aux instructions de ses chefs hiérarchiques et à garder le secret sur les informations confidentielles qui viendraient à sa connaissance soit du fait, soit à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sauf le cas où cet exercice implique communication des informations dont il s'agit ou si l'autorité compétente l'a expressément autorisé à en faire état.
6. L'indemnité revenant à Monsieur Michael Zaccaria est fixée en application de la convention collective de travail des employés privés et ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social actuellement en vigueur pour les agents classés dans la carrière PE 5 de l'éducateur diplômé.

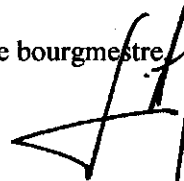
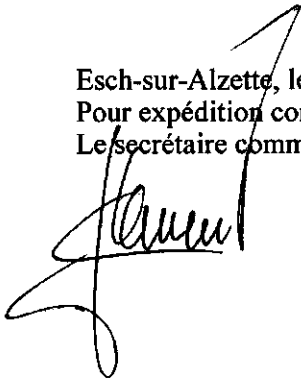
En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre



N° 713/06

Vu et approuvé

Luxembourg, le 09 AOUT 2006
Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
18 AOUT 2006

